Crédit photo: Gerry Dincher, juillet 2011

Avis sur les approvisionnements en fourniture et transport de gaz naturel nécessaires pour répondre aux besoins en gaz naturel des consommateurs québécois à moyen et long termes

Dossier R-3900-2014

Mémoire déposé par le

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement

septembre 2014

La **force d'un réseau** au service de l'environnement et du développement durable

Rédaction

Philippe Bourke, directeur général

Andrea Vallejos, analyste externe

Édition

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022
www.rncreq.org

Table des matières

Présentation du RNCREQ et des CRE **4**
Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie **5**
Mandat du MERN à la Régie de l'énergie **6**
La Loi sur le développement durable comme cadre d'analyse **7**
La place du gaz naturel dans une vision durable de l'énergie au Québec **9**
Perspective générale 11
Tendances et perspectives sur les approvisionnements **12**
Tendances générales 12
Impacts du projet Énergie Est 13
Sommaire des tendances 13
Recommandations **15**

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, une condition essentielle au développement durable.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. En 2013, les CRE comptent ensemble près de 1 800 membres. En tenant compte des réalités locales et régionales, les CRE privilégient l'action, la concertation, l'éducation, l'information, la sensibilisation et la veille environnementale pour atteindre leurs objectifs. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie

L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre. Parmi eux, les changements climatiques attribuables à la hausse des émissions de gaz à effet de serre, sont particulièrement préoccupant. Récemment, les mesures de concentration atmosphérique de CO_2 ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

Trop souvent les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presqu'exclusivement sous l'angle de la **production** : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ?

Malheureusement, cette manière incomplète de définir les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en questionnant la **consommation** que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impacts, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

L'actuelle demande d'avis du MERN s'inscrit dans cette optique large alliant les besoins de consommation et les problématiques d'approvisionnement dans une optique large et à long terme.

Pour le RNCREQ, si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie, il nous faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

Le RNCREQ entend s'inspirer de ces deux cibles pour élaborer son avis dans le présent dossier. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

Mandat du MERN à la Régie de l'énergie

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (le ministre) a donné à la Régie de l'énergie (la Régie), en vertu de l'article 42 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi), le mandat :

- d'établir les capacités d'approvisionnement en fourniture et transport de gaz naturel nécessaires pour répondre, à un prix compétitif, aux besoins en gaz naturel des consommateurs québécois à moyen et long termes, soit d'ici 2030, en considérant divers scénarios économiques;
- d'étudier différentes options de fourniture et d'approvisionnement possibles pour répondre à la demande de gaz naturel au cours du même horizon en évaluant leur incidence sur les consommateurs de gaz naturel du Québec au niveau de la tarification et de la fiabilité;

La consultation publique porte sur les sujets suivants :

- Prévision des besoins du Québec en gaz naturel à l'horizon 2030, pour l'ensemble des consommateurs et particulièrement les entreprises industrielles, en fonction de différents scénarios d'activité économique;
- Options d'approvisionnement en fourniture et en transport pour répondre aux besoins du Québec en gaz naturel à l'horizon 2030 et incidence de ces options sur le coût du gaz naturel pour les consommateurs considérant la réalisation ou non du projet Énergie Est de TransCanada Pipelines.

La Loi sur le développement durable comme cadre d'analyse

La loi sur le développement durable s'applique à l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec, dont la Régie de l'énergie. Parmi eux, le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) est sans conteste l'une des entités gouvernementales qui a le mieux intégré l'esprit de la Loi dans ses activités.

La citation suivante, tirée des travaux que mène actuellement le BAPE sur les enjeux de la filière uranifère, illustre l'esprit qui guide le BAPE à cet égard :

> *« Je rappellerai ici que le BAPE est un organisme public, neutre et impartial qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décisions gouvernementales par des constats et des avis, en appliquant une notion de l'environnement qui a été établie par les tribunaux supérieurs, laquelle vision englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques.*
>
> *La commission va ainsi analyser le dossier de la filière uranifère en considérant les seize (16) principes de la Loi sur le développement durable. Pour mener cette enquête, les commissaires possèdent les pouvoirs prévus dans la Loi sur les commissions d'enquête » (Louis-Gilles Francoeur, président de la commission, verbatim de la session tenue à Montréal le 21 mai 2014 en après-midi)*

Le BAPE utilise d'ailleurs un guide, à l'intention des commissaires, pour les accompagner en ce sens (le guide est présenté en annexe). En préambule de ce guide, on rappelle la portée de la Loi sur le développement durable en précisant qu'elle « *a pour objectif d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable* ». On souligne en outre que « *La Loi s'applique à toutes les actions gouvernementales de sorte que l'Administration publique doit maintenant prendre en considération les principes de développement durable pour guider ses actions.* »

Voici par ailleurs comment le guide précise la façon dont le BAPE intègre cette Loi dans ses travaux d'analyse :

> *« La finalité du travail des commissions d'enquête du BAPE est la production d'un rapport visant à éclairer, dans une perspective de développement durable, la réflexion du ministre responsable de l'Environnement qui doit faire une recommandation au Conseil des ministres à qui il revient de décider d'autoriser un projet, avec ou sans modifications et aux conditions qu'il détermine, ou de le refuser. Ainsi, compte tenu de la Loi sur le développement durable et de leur mission, les commissions d'enquête se doivent de prendre en considération dans leurs travaux les seize principes de développement durable enchâssés dans la Loi afin*

d'éclairer correctement le Ministre et, plus largement, la prise de décision gouvernementale. »

Le RNCREQ est d'avis que la Régie a le devoir de faire preuve d'autant de rigueur que le BAPE. Dans ses travaux, elle doit elle aussi prendre en compte les seize principes de développement durable enchâssés dans la Loi.

Cela est d'autant plus justifié pour la Régie de l'énergie considérant qu'elle a elle-même, dans sa loi constitutive, le mandat de favoriser « *la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif.* »

Dans le cadre du présent dossier, le RNCREQ considère que 9 des 16 principes sont particulièrement interpellés :

b) «équité et solidarité sociales»: les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

c) «protection de l'environnement»: pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

d) «efficacité économique»: l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

h) «partenariat et coopération intergouvernementale»: les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

i) «prévention»: en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

m) «respect de la capacité de support des écosystèmes»: les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

n) «production et consommation responsables»: des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

o) «pollueur payeur»: les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

p) «internalisation des coûts»: la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

La place du gaz naturel dans une vision durable de l'énergie au Québec

Plusieurs éléments doivent être pris en considération lorsqu'on cherche à évaluer la place d'une filière énergétique dans une vision durable du développement. Dans tous les cas, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie de la filière (extraction, transformation, transport, utilisation, gestion des résidus).

Dans le cadre du présent dossier, les éléments que le MERN cherche à évaluer sont principalement les deux suivants :

- Disponibilité de la ressources et sécurité des approvisionnements
- Compétitivité des prix par rapport aux autres sources et aux autres juridictions

Or pour que le gaz naturel puisse s'inscrire dans une vision durable du secteur de l'énergie, il importe aussi de prendre en compte les facteurs suivants :

- Niveau d'émissions de gaz à effet de serre (GES)

  Les énergies fossiles sont les plus grandes émettrices de GES : la plus intéressante étant le gaz naturel 2,12 MT éq.CO2/Mtep, suivi du pétrole (3,09) puis du charbon (4,12). C'est la raison pour laquelle on considère le gaz naturel comme une énergie de transition intéressante si elle sert à déplacer des énergies fossiles plus fortement émettrices de GES. Les autres formes d'énergie ne sont pas sans impacts sur le climat, bien qu'en général nettement plus avantageuses que les combustibles fossiles. Par exemple, la géothermie émet 0,12 MT éq.CO2/Mtep alors que c'est 0,17 pour l'éolien et 0,25 pour le solaire thermique.

- Autres formes de pollution de l'air de l'eau et du sol

  Lorsqu'on considère l'ensemble du cycle de vie, toutes les formes d'énergie entraînent l'émission de divers polluants dans l'eau, l'air et le sol et la dégradation des écosystèmes. Les plus importants contaminants atmosphériques sont émis lors de la combustion (SO2, NOx, CO, particules, etc.), mais on reconnaît aussi de la contamination de l'eau par divers éléments toxiques comme les métaux lourds lors de l'extraction du pétrole ou suite à l'ennoiement de vastes territoires pour la création de réservoirs hydroélectriques. Les énergies renouvelables comme le solaire passif, la géothermie et l'éolien émettent peu de pollution. On parle alors d'énergies propres. En contrepartie, les énergies fossiles sont dites non-propres puisqu'elles émettent beaucoup de contaminants.

- Impact sur l'épuisement des ressources (source renouvelable ou fossile)

  L'humanité est actuellement confrontée à une grave problématique d'épuisement des ressources. En effet, on consomme les ressources planétaires (eau, énergie, aliments, minéraux, etc.) à un rythme trop rapide par rapport à la capacité de la terre d'absorber les déchets et de régénérer ces ressources. Il faut donc définitivement privilégier les sources d'énergie renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biomasse, hydro) plutôt que les énergies fossiles (non-renouvelables) comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel.

- Proximité

  Il est généralement reconnu que les sources d'énergie pouvant se déployer à petite échelle près des sites d'utilisation sont à privilégier par rapport aux sources d'énergie qui impliquent de lourdes infrastructures de transport et de transformation. Les énergies locales réduisent les pertes d'énergie liées au transport, favorisent le développement des communautés et renforcent l'autonomie et la sécurité énergétique.

- Disponibilité

  Dans des situations précises, les formes d'énergies les plus appropriées ne sont tout simplement pas disponibles. C'est le cas par exemple des réseaux et des résidences isolées qui ne sont pas reliées au réseau d'Hydro-Québec.

- Intensité énergétique

  Un facteur important à considérer dans le classement des sources d'énergie est le concept d'énergie nette. Cela réfère au principe qu'il est nécessaire de dépenser de l'énergie pour pouvoir en produire (par exemple, il faut dépenser de l'énergie pour construire et installer une éolienne avant que celle-ci ne produise ensuite de l'énergie). Dans un contexte d'épuisement des ressources, il faut choisir les énergies qui produisent plus d'énergie que ce qu'il en faut pour l'extraire (énergie nette positive).

  Dans son rapport *Rendement sur l'investissement énergétique*, Patrick Déry conclut: «Du point de vue de l'énergie nette produite, les sources d'énergie les plus intéressantes pour le Québec sont, par ordre d'importance : l'hydro-électricité, la biomasse forestière, le solaire thermique (passif principalement), l'éolien, le solaire photovoltaïque, la géothermie et le biogaz.

  Les autres sources potentielles sont soit négatives du point de vue de l'énergie nette, soit très limitées dans leurs applications; ou l'on ne dispose pas des informations nécessaires pour en juger. Cependant, certaines d'entre elles pourraient néanmoins s'avérer intéressantes pour certaines applications bien précises.»

- Usage

  L'énergie sert à combler plusieurs types de besoins forts différents (chauffage, éclairage, transport, etc.). Or, les diverses formes d'énergies ne sont pas toutes appropriées et n'ont pas la même efficacité en fonction des usages. Cela permet d'introduire le concept de «la bonne énergie à la bonne place». Il faut tenter de choisir l'énergie la plus approprié pour l'usage. Par exemple, il serait énergivore et fort peu pratique de vouloir utiliser le gaz naturel pour s'éclairer ou pour faire fonctionner un ventilateur, on préfèrera l'électricité, peu importe la source

  En revanche, en raison de son fort pouvoir calorifique, il pourrait être avantageux de favoriser le gaz naturel pour les besoins de chauffage, plutôt que l'électricité. En effet, la conversion en chaleur de l'électricité est moins efficace et l'énergie électrique ainsi libéré pourrait servir à remplacer des énergies fossiles pour des usages plus nobles et appropriés en électrifiant des transports.

Perspective générale

Le gaz naturel joue actuellement un rôle important sur le plan énergétique et économique au Québec puisqu'il répond à environ 13 % des besoins en énergie (principalement pour le secteur industriel et pour le chauffage dans les secteurs institutionnel et commercial).

Ce gaz naturel est presqu'exclusivement de source fossile, bien que plusieurs projets de production de biogaz soient à l'étude ou en développement. Par ailleurs, le Québec ne produit pas de gaz naturel si bien que celui consommé ici provient de l'ouest canadien et des États-Unis. Pour favoriser le développement durable, le gaz naturel doit provenir des sources les plus propres possible, et être idéalement renouvelable (biogaz). Pour le gaz naturel fossile (non-renouvelable), celui de source conventionnelle semble le choix le plus judicieux.

Dans une vision durable du secteur de l'énergie, le Québec doit prioriser, quand cela est possible, le recours aux énergies renouvelables et locales plutôt que le gaz naturel. Il est effectivement possible d'envisager dans plusieurs cas le remplacement du gaz naturel par des énergies renouvelables et propres (géothermie, solaire passif, électricité, etc.). En revanche, pour certains usages industriels par exemple, ce n'est pas possible pour le moment.

Par ailleurs, l'utilisation du gaz naturel en remplacement des produits pétroliers dans les secteurs de la fabrication industrielle et du chauffage pourrait améliorer de façon sensible le bilan environnemental global du Québec (réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques). Pour ce faire, le gaz doit être disponible et offert à des prix compétitif. En outre, l'utilisation du gaz naturel comme carburant dans les véhicules pour le transport des marchandises est aussi intéressante pour remplacer les produits pétroliers (camion lourd, bateau, train, machineries, etc.). Il s'agit de la meilleure alternative au pétrole pour le moment puisque l'électrification n'est pas une option.

Tendances et perspectives sur les approvisionnements

Tendances générales

Deux études ont été produite dans le cadre du présent dossier afin de permettre à la Régie d'établir « la prévision des besoins du Québec en gaz naturel à l'horizon 2030 », puis d'évaluer la manière dont ces besoins pourront être comblé, à quel coût, et ce en considérant la réalisation ou non du projet Énergie Est de TransCanada Pipelines.

Ces deux études sont celles présentées par Wood Mackenzie et par KPMG-Sécor.

Selon l'étude de Wood Mackenzie, d'ici 2015, le prix du gaz devrait se maintenir à un peu moins de $4.00/mmbtu. Toutefois, d'ici 2018, le prix du gaz devrait dépasser ce niveau et continuera d'augmenter de manière graduelle pour atteindre les $5.00/mmbtu en 2023.

Sécor-KPMG prévoit également une légère augmentation du prix du gaz naturel, tant dans le secteur industriel que le secteur commercial et résidentiel. Malgré cette prévision, l'étude avance que le gaz naturel demeurera compétitif par rapport aux autres types de source d'énergie notamment le mazout, le diesel et l'électricité.

Ces prévisions de prix reposent sur les constats suivants :

- Malgré une demande qui s'accentue, tant sur le marché du Nord Est américain que pour celui du Mexique, la production de gaz de schiste demeure très prometteuse pour la période 2015-2030. Cette production provient et proviendra du bassin de Marcellus et du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien.
- Les limites des infrastructures actuellement disponible, spécialement pour l'exploitation du bassin de Marcellus, provoque un certain niveau d'incertitude (la réalisation de ces projets prend plus de temps que prévu, notamment en raison de problématiques tant géologique que sociale). Ainsi, d'ici 2018, selon les prévisions réalisées, l'exploitation du gaz de schiste va continuer de progresser, ce qui permettra au gaz naturel de maintenir son prix compétitif.

Selon Wood Mackenzie, la demande en gaz naturel s'accentue en hiver pour une période de 70 jours. Durant cette période, une demande ponctuelle accrue de la part de la Nouvelle Angleterre a des conséquences à la hausse sur les prix puisqu'elle créer une pression sur un tronçon-clé d'approvisionnement, lequel est actuellement utilisé à pleine capacité pour répondre à la demande de pointe en hiver au Québec et en Ontario. Cette situation représente donc un défi pour le Québec en période hivernale. Les infrastructures présentement disponibles dans cette région empêchent un meilleur approvisionnement en gaz naturel. Toutefois, des projets de transports sont déjà en cours pour remédier à cette situation. D'ici 2016-2017, des projets tels que le Constitution Pipeline et le projet South to North devraient réduire cette pression. Notons qu'il est prévu que la demande

moyenne en hiver diminue en 2016-17, selon l'étude de Wood Mackenzie. Cette diminution sera intermittente entre 2016 et 2022. On prévoit en outre que la demande en heure de pointe diminuera aussi, passant de 1 000 mmcfd à 700 mmcfd entre 2016 et 2022.

Impacts du projet Énergie Est

Le projet Énergie Est de TransCanada consiste à convertir une partie de ses actifs de transport de gaz naturel afin de permettre le transport de pétrole vers l'est du Canada.

Sa réalisation, dans les conditions actuelles, aurait un impact négatif sur la capacité d'approvisionnement en gaz naturel pour le Québec qui se ferait sentir majoritairement en période hivernale. Déjà, la congestion sur les réseaux de transport de gaz engendre une augmentation importante des prix en période de pointe hivernale.

Ainsi, si le projet Énergie Est se réalise comme prévu, cela aura des conséquences négatives sur le prix et la disponibilité du gaz pour le Québec, ce qui se répercutera de multiples façons : efficacité énergétique, substitution du mazout et du diesel, projets de développement industriel, etc.

Sommaire des tendances

Nous avons tenté de cartographier les complexes et multiples impacts possibles associés aux tendances prévues en matière de disponibilité et de prix du gaz. Nous les avons séparées en deux scénarios, soit avec et sans le projet Énergie Est.

Le tableau présenté à la page suivante résume les différentes tendances pouvant être observées.

Pour chacune d'entre elles, il est possible de déterminer si la tendance prévue aura des impacts positifs ou négatifs sur l'économie québécoise ainsi que sur les enjeux environnementaux, notamment en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques.

Par exemple, dans le cas où il ne serait pas possible d'augmenter significativement les approvisionnements en gaz naturel et/ou que l'on assisterait à une augmentation importante du prix du gaz au cours des prochaines années, on pourrait s'attendre, entre autres, aux conséquences suivantes :

- Augmentation des incitatifs en faveur des économies d'énergies (impacts positif pour l'environnement et pour la compétitivité des entreprises)
- Incitatifs en faveur de la production de gaz de schiste au Québec (impacts négatifs pour l'environnement et enjeux d'acceptabilité très important)
- Possibilité compromise de substitution du mazout et du diesel par le gaz naturel (impacts négatif sur l'environnement)
- Projet de développement industriel compromis (impacts positif sur l'environnement mais négatif pour l'économie)
- Possibilité de substitution du gaz naturel par du mazout (impacts négatifs pour l'environnement)
- Possibilité de substitution du gaz naturel par des énergies renouvelables (impacts positifs pour l'environnement et pour le développement de l'économie verte)

		Clients interruptibles	Nouvelles demande	Substitution		Gaz de schiste	Efficacité énergétique
				Renouvelable au lieu du gaz	Mazout au lieu du gaz		
Tendances prévues Sans Énergie Est	Augmentation légère et graduelle du prix du gaz naturel (prévue en 2018)	S/A	S/A	S/A	S/A	+	S/A
	Diminution légère du prix en heure de pointe (prévue en 2016-17)	+	S/A	-	+	-	-
Tendances prévues + Energie Est	Augmentation importante du prix du gaz naturel 2018	-	-	+	-	+	+
	Augmentation du prix en heure de pointe (70 jours d'hiver)	-	S/A	+	-	S/A	+
	Réduction de l'approvisionnement	-	-	+	-	+	+

Il est possible de faire le même exercice pour un scénario qui aurait pour effet d'entraîner plutôt une baisse du prix du gaz.

Cela dit, cette analyse démontre surtout toute la complexité qu'il y a à vouloir évaluer les incidences pour l'économie et l'environnement des variations à prévoir en matière de prix et de disponibilité de gaz naturel dans le marché.

Recommandations

L'analyse réalisée par le RNCREQ dans le présent dossier permet de tirer les conclusions suivantes :

1. La demande d'avis du MERN sur les approvisionnements en gaz naturel pour le Québec est pleinement justifiée. En effet, le prix et la disponibilité du gaz naturel pour les prochaines années seront déterminants pour la capacité du Québec à répondre aux défis environnementaux et économiques auxquels il fait face. Si le prix du gaz est trop bas, cela aura un impact négatif sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. En contrepartie, si le gaz n'est pas disponible ou encore si son prix est trop élevé, il sera plus difficile voire impossible d'en faire un carburant de substitution pour le mazout ou le diesel, sans compter les impacts négatifs sur la position concurrentielle de l'économie québécoise.

2. Le projet de pipeline Énergie Est de TransCanada mérite un examen très rigoureux de la part du gouvernement du Québec. Il doit non seulement évaluer les impacts économiques et environnementaux directement associé à sa réalisation, mais il doit aussi prendre en compte les impacts indirects, dont ses effets sur la disponibilité et le prix du gaz au Québec. Par ailleurs, au-delà des enjeux de disponibilité et de prix, le contexte réglementaire et politique entourant ce projet est lui aussi préoccupant. En plus de soulever des enjeux d'équité, ces problématiques de gouvernance compromettent la capacité du Québec à réaliser sa propre vision du développement du secteur de l'énergie.

3. Enfin, le gouvernement du Québec a la responsabilité de mettre en place un cadre approprié pour qu'une vision durable du secteur de l'énergie puisse se réaliser. Cela implique l'adoption d'une nouvelle stratégie énergétique qui fixera des objectifs précis et qui mettra en place les moyens pour les atteindre. Sans un tel cadre rigoureux, les forces du marché, laissé à elle-même, vont maintenir les conditions de risque et d'incertitude actuelles, ce qui sera à la fois néfaste pour notre environnement et pour notre économie.

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022

La **force d'un réseau** au service
de l'environnement et du développement durable